

# Les Rendez-Vous Parlementaires du Contribuable

N°60

Le 5 octobre 2021

## « *Dépenses publiques, la fin de l'argent magique ?* »

Sous la présidence de  
Marie-Christine Dalloz, député du Jura (2<sup>e</sup> circonscription),  
secrétaire de la commission des Finances  
Avec Jean-Marc Daniel, économiste, professeur émérite à l'ESCP

### *Résumé*

Hors crise Covid, les dépenses ordinaires de l'État n'ont cessé de grimper en flèche depuis cinq ans. La dette publique aura augmenté de 680 milliards d'euros d'ici la fin du quinquennat d'Emmanuel Macron, a calculé Marie-Christine Dalloz, député du Jura. Depuis 2017, les réformes structurelles qui auraient pu modifier la trajectoire financière n'ont pas été mises en œuvre. Au contraire, chaque fois que le président de la République se trouve confronté à un problème, il dépense, déplore l'économiste Jean-Marc Daniel, auteur de *Il était une fois...l'argent magique*. Et on ne se sait pas jusqu'où ça peut aller... Les pays qui substituent de la dette au travail se plongent progressivement dans le déficit extérieur. Il faut remettre le pays au travail, geler les dépenses publiques, sans quoi on aura donné au Qatar ou à la Norvège la possibilité d'acheter la France en vivant au-dessus de nos moyens.

***Députés présents :***

Barbara BESSOT BALLOT    Xavier BRETON  
Dino CINIERI                    Pierre CORDIER  
Marie-Christine DALLOZ    Michel HERBILLON  
Eric PAUGET                    Bérengère POLETTI  
Nathalie PORTE                Vincent ROLLAND  
Nathalie SERRE                Laurence TRASTOUR-ISNART  
Philippe VIGIER

***Députés représentés :***

Thibault BAZIN                Valérie BEAUVAIS  
Anne-Laure BLIN               Bernard BROCHAND  
Fabrice BRUN                   Paul CHRISTOPHE  
Rémi DELATTE                Jean-Pierre DOOR  
Marianne DUBOIS              Nicolas FORISSIER  
Annie GENNEVARD            Philippe GOSSELIN  
Patrick HETZEL                Marc LE FUR  
Constance LE GRIP            Emmanuelle MENARD  
Gérard MENUUEL              Christophe NAEGELEN  
Bernard PERRUT                Didier QUENTIN  
Julien RAVIER                 Stéphane VIRY

***Les Rendez-Vous  
Parlementaires  
du Contribuable***

---

***N°60  
5 octobre 2021***

---

***« Dépenses  
publiques, la fin de  
l'argent magique ? »***

# Sommaire

---

## **Présentation**

*Par Alexandre Pesey, président de Contribuables Associés*

Page 4 à 5

## **Introduction**

*Par Jean-Baptiste Leon, directeur des publications de Contribuables Associés*

Page 5 à 6

## **« Déficit conjoncturel et déficit structurel »**

*Par Marie-Christine Dalloz, député du Jura*

Page 6 à 9

## **« Travaillez, prenez de la peine : c'est le fonds qui manque le moins »**

*Par Jean-Marc Daniel, économiste*

Page 10 à 21

## **Débat avec les députés**

Page 22 à 27

## **Conclusion**

*Par Jean-Baptiste Leon*

Page 28 à 29



## Présentation

*par Alexandre Pesey, Président de Contribuables Associés*



Mesdames et messieurs les parlementaires, bienvenue au 60e Rendez-vous Parlementaire de Contribuables Associés consacré à l'équilibre budgétaire. Permettez-moi de me présenter. Je suis Alexandre Pesey, le nouveau président de Contribuables Associés, une association non subventionnée, créée en 1990. Elle réunit plus de 300 000 membres à travers la France et près de 50 000 donateurs. Après avoir été journaliste dans les émissions politiques de CNN aux États-Unis, en France sur France 3 et sur BFM, avoir été chargé de cours en droit et sciences politiques à l'université Paris 2 pendant plusieurs années, je suis aujourd'hui le directeur de l'Institut de formation politique (IFP), qui accompagne, dans leur formation et leurs engagements, près de 500 jeunes chaque année.

L'objectif de Contribuables Associés est clair : il s'agit de lutter contre les gaspillages d'argent public, de réduire la dépense publique pour réduire la pression fiscale.

Nous avons donc ce soir le plaisir d'aborder cette question avec Mme le député Dalloz, qui a décidé de prendre à bras-le-corps cette question de l'équilibre budgétaire, du vote du budget de l'État en équilibre.

Avant de céder la parole à notre intervenant, Jean-Marc Daniel, je tiens à féliciter M. Éric Pauget, député des Alpes-Maritimes qui, par son souci et son engagement constants à réduire la dépense publique et la pression fiscale, est arrivé premier dans notre Argus des députés, le classement des parlementaires.

**« Prendre  
à bras-le-  
corps cette  
question, du  
vote du budget  
de l'État en  
équilibre »**

Ce soir, nous commençons avec Jean-Marc Daniel, professeur, qui portera son regard d'universitaire, d'expert, d'économiste sur la question. Mme le député Dalloz va également nous expliquer son point de vue sur la question et sur la proposition qu'elle a déposée à l'Assemblée nationale. Je cède tout d'abord la parole à Jean-Baptiste Leon, le directeur des publications de Contribuables Associés, qui va piloter cette réunion de travail. Je vous souhaite à tous une excellente soirée.



## **Introduction**

*par Jean-Baptiste Leon, Directeur des publications*

Merci, Mme le député, de présider cette réunion et de nous avoir permis de l'organiser en ces lieux. Merci, Jean-Marc Daniel, d'être présent parmi nous. Nous sommes heureux de revenir à l'Assemblée nationale car les trois derniers Rendez-Vous Parlementaires ont dû, étant donné le contexte sanitaire, se tenir hors de ces murs, et notamment en visioconférence. Cela faisait un an et demi que nous n'avions pu organiser de Rendez-Vous Parlementaire du Contribuable, ici même, à l'Assemblée.

Pour mémoire, les trois derniers Rendez-Vous Parlementaires étaient consacrés respectivement, à la fraude sociale, avec le député du Bas-Rhin Patrick Hetzel, à la politique de la ville, avec le député des Ardennes Pierre Cordier ici présent et enfin à la politique climatique avec le député Julien Aubert.

Ce soir a donc lieu le 60<sup>e</sup> Rendez-Vous Parlementaire de Contribuables Associés, Rendez-Vous qui se déroulent depuis une quinzaine d'années. Comme vous le savez, ce sont des réunions de travail avec les députés, des experts et des représentants de la société civile autour de problèmes de fond liés à la dépense publique et à la fiscalité.

Le sujet qui nous occupe ce soir se pose sous la forme d'une question : « Dépenses publiques, la fin de l'argent magique ? » Pour y répondre, Mme Marie-Christine Dalloz, député du Jura, secrétaire de la commission des Finances. Mme le député, vous avez déposé le 31 juillet 2019 une proposition de loi constitutionnelle n° 2196 visant à garantir l'équilibre budgétaire.

Cette proposition de loi a reçu le soutien de Contribuables Associés et sachez d'ailleurs que les membres de notre association font du vote du budget à l'équilibre leur priorité numéro un. M. Jean-Marc Daniel, vous êtes économiste, professeur émérite à l'ESCP Business School et vous avez publié cette année *Il était une fois... l'argent magique*.

**« Proposition  
de loi  
constitutionnelle  
n° 2196 visant  
à garantir  
l'équilibre  
budgétaire »**

*Conte et mécomptes pour adultes* (Le Cherche Midi). Merci M. Daniel d'être présent une nouvelle fois à nos côtés. En 2018, à l'occasion d'un Rendez-Vous présidé par Marc Le Fur, vous aviez débattu avec les députés présents de la réduction des dépenses publiques et surtout de la méthode à suivre pour « couper dans le gras ». Nous allons peut-être en reparler tout à l'heure, mais tout d'abord, Mme le député, à vous la parole.



### **«Déficit conjoncturel et déficit structurel»**

*par Marie-Christine Dalloz*

*Député du Jura (2<sup>e</sup> circonscription)*

M. le directeur, je vais peut-être faire l'inverse de ce que vous souhaitiez.

En 2019, très optimiste, j'avais déposé ce que, dans notre jargon, nous appelons une PPL, un projet de proposition de loi, pour précisément voter chaque budget de l'État en équilibre. Pourquoi cela ? J'étais partie d'un constat très simple : les départements, les régions, les collectivités territoriales, que ce soient des mairies ou des communautés de communes, sont obligés de voter leur budget à l'équilibre. Et je m'étais dit, tout bêtement, que si l'État devait se rapprocher de cette règle-là, on arriverait à maîtriser ainsi le niveau de notre dette. Mais ce n'est pas aussi simple que cela. Je remercie le professeur Jean-Marc Daniel de son ouvrage que j'ai acheté et lu attentivement.

J'aimerais, en introduction, faire un petit commentaire à son propos, mais vous dire au préalable que la date de cette réunion est tout à fait opportune puisque, depuis ce matin 9 heures, nous sommes en commission des Finances pour étudier l'ensemble des articles du projet de loi de finances. Vous voyez que nous sommes dans un minutage parfait.

M. Daniel, je vous ai confié tout à l'heure que, lorsque j'ai vu le titre de votre ouvrage, *Il était une fois... l'argent magique*, je me suis demandé ce qui nous attendait sous la forme de ce conte. J'ai trouvé, dans votre ouvrage, beaucoup de références à des économistes de tous temps, de toutes époques, avec une progression dans le mode de réflexion sur l'économie. J'ai beaucoup appris, je l'ai trouvé très intéressant, et notamment en ce qui concerne le déficit conjoncturel et le déficit structurel.

**« Maîtriser  
le niveau de  
notre dette »**

Pour les non-initiés, je précise que le déficit conjoncturel, c'est l'évolution du cycle – vous me direz si je me trompe – et que le déficit structurel est la détérioration objective de la situation des finances publiques. Je trouve que la définition que vous en donnez et l'approche que vous en avez sont très pertinentes. Il eût été intéressant de faire le lien avec le budget de la France, cela m'a un peu manqué. Il y a beaucoup de références sur la Suède, vous parlez du Canada, vous parlez des cinq pays qui ont perdu leur monnaie, il y a certes quelques petites lignes de référence à la France, mais je m'attendais à ce que le repas soit plus consistant par rapport au budget français.

De même, votre constat de la différence entre la dette publique et le déficit. C'est une différence nécessaire, tout comme lorsque vous précisez que le stock de dette définit à terme les taux d'intérêt. Je crois que c'est un élément que l'on a trop souvent oublié. Il y a aujourd'hui une régulation par la Banque centrale européenne, du moins en ce qui nous concerne, mais ne nous écartons pas de l'idée que la crédibilité de la signature France pourrait engendrer des taux d'intérêt différents.

Vous parlez de l'aberration des taux négatifs et j'ai beaucoup aimé car tout le monde se gargarise de ces taux négatifs : il faut emprunter plus car on gagne de l'argent en empruntant de l'argent. C'est tout de même quelque chose d'assez révolutionnaire dans notre concept économique. J'ai en revanche un point de désaccord avec votre analyse sur les conséquences du stock de dette. Vous pensez, vous, que cette dette ne pèsera que sur le contribuable, c'est votre vision et vous l'analysez très bien d'ailleurs, j'ai essayé de bien comprendre le mécanisme.

Mon inquiétude porte sur l'effet que pourrait produire ce stock de dette sur les générations futures. Je pense notamment à nos petits-enfants, voire, compte tenu du niveau actuel, à nos arrière-petits-enfants. Peut-être est-ce en raison de la notion française de transmission et d'héritage, mais je reste convaincue qu'il y aura un effet à terme sur les générations à venir.

En effet, la marche de manœuvre sera tellement faible qu'il y aura forcément des conséquences : je ne parle pas seulement du remboursement ou de l'amortissement, du paiement des intérêts, je parle de l'incapacité d'avoir de vraies politiques d'investissement du fait du niveau de cette dette.

**« La dette publique aura un effet à terme sur les générations à venir »**

Quelques chiffres sur ce projet de loi de finances 2022, et c'est là-dessus que je finirai mon propos. Cela ne vous aura pas échappé, nous sommes dans une année électorale et je souhaiterais que notre président de la République ainsi que notre Premier ministre soient un peu plus souvent dans leurs murs. Car chacun de leurs déplacements crée de nouvelles dépenses.

Le carnet de chèque est sorti ainsi que la planche à billets. Je vous ai épargné l'inventaire à la Prévert de toutes les dépenses qui ont été annoncées, mais le meilleur constat que l'on puisse faire par rapport à ces dépenses – non seulement non couvertes, mais pas encore enregistrées dans le budget –, c'est que le Haut Conseil des finances publiques s'est refusé à présenter un avis complet.

En effet, pour lui, ce projet de loi de finances est incomplet. C'est bien la première fois qu'une telle chose se produit. Toutes les nouvelles dépenses annoncées chaque jour ne sont pas inscrites. Elles le seront par amendement lors de la lecture en séance publique. Ceci ne s'est jamais vu. Il y a toujours eu quelques amendements, par-ci par-là, des rectifications ou des évolutions naissantes qui auraient pu justifier d'un amendement. Ainsi, le revenu d'engagement pour les jeunes n'est absolument pas inscrit dans le budget aujourd'hui. On évalue son coût entre 2 et 4 milliards environ, mais il n'est pas inscrit et viendra par amendement lors de la lecture dans l'hémicycle.

C'est, je le redis, inédit ! La fin d'une mandature, nous l'avons toujours tous constaté, c'est l'heure de vérité. Mais là, nous n'y sommes pas du tout.

Le deuxième constat que je fais porte sur le niveau du déficit structurel et je vous rejoins là, professeur Daniel. En 2017, il était de 2,4 %, comme en 2019 d'ailleurs. En 2022, il sera de 4,7 %. La dégradation est impressionnante. Le Haut Conseil donne donc ce chiffre, qui ne prend pas en compte les nouvelles mesures, et cela pose une véritable question quant à la capacité à tenir un cap d'avenir. Compte tenu de la conjoncture, de la pandémie que nous avons connue, on aurait pu connaître un accroissement plus fort du déficit conjoncturel. Il se trouve qu'il y a au contraire une dégradation du déficit structurel. Cela revient à dire qu'il n'y a pas du tout eu de réformes structurelles, de réformes qui auraient pu modifier une trajectoire financière.

**« Il n'y a pas  
du tout eu  
de réformes  
structurelles »**

**« Durant le  
quinquennat  
d'Emmanuel  
Macron,  
la dette  
française  
aura  
augmenté de  
680 milliards  
d'euros »**

Troisième constat, c'est celui du déficit du commerce extérieur. Vous en parlez beaucoup, Jean-Marc Daniel, et j'ai repris les éléments que vous citiez dans votre ouvrage. Ce déficit du commerce extérieur se dégrade et de manière inquiétante. En 2019, vous donnez ce chiffre dans votre livre, nous avions un déficit de 58 milliards. En 2022, nous serons à 95 milliards, pratiquement le double de ce que l'on a connu en 2019. C'est colossal, il y a une vraie dégradation et tous les indicateurs sont au rouge.

Enfin, dernier indicateur, la dette bien sûr ! Notre dette va avoisiner les 3 000 milliards d'euros. Cela ne dit rien à personne, mais je vais vous rapporter ce chiffre à ce qu'il représente par habitant, soit 40 000 euros par Français. Quand on en était déjà à 15 000 ou à 20 000 euros, la sonnette d'alarme était tirée, or on a doublé la dette de chaque concitoyen. Le « quoi qu'il en coûte » a une vraie représentation dans cette mesure-là.

Durant le quinquennat d'Emmanuel Macron, la dette française aura augmenté, au total, de 680 milliards d'euros. Elle représente 114 % de notre PIB en 2022, c'est-à-dire deux fois le taux de la dette des Pays-Bas et trois fois le taux de celle du Danemark. C'est vous dire, avec ces éléments de comparaison, où l'on se situe ! Je vous rappelle que l'Espagne, qui a toujours été mauvais élève sur ce sujet, a une dette qui est à 117 %. Nous nous en rapprochons dangereusement. Enfin, notre dette est supérieure de 10 points à la moyenne de la zone euro, ce qui est assez colossal.

J'en ai terminé avec mes chiffres, je ne voulais pas vous assommer en citant trop, mais j'ai repris les critères avancés et expliqués dans l'ouvrage du professeur Jean-Marc Daniel. Enfin, on ne termine jamais avec une interrogation, mais j'en ai tout de même une : on n'ose imaginer, si les taux d'intérêt venaient à évoluer, ne serait-ce que d'un demi-point, l'impact que cette hausse pourrait avoir dans les budgets à venir. Et c'est là que je pense aux générations futures, enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants... Je vous remercie de votre attention.



**« Travaillez, prenez de la peine : c'est le fonds qui manque le moins »**

*par Jean-Marc Daniel*

*Économiste, professeur émérite à l'ESCP*

Merci Mme la députée. Vous m'avez en quelque sorte facilité la tâche en ayant abordé pratiquement l'essentiel de ce que je voulais dire. Je vais néanmoins ajouter quelques éléments et apporter des précisions. Je vais d'abord rassurer tous ceux qui vont être conduits à voter ce budget. Vous êtes parlementaires depuis assez longtemps déjà, pour certains d'entre vous, et avez conscience que ce budget ne sera jamais exécuté. Le fait qu'il y ait des trous dedans n'a aucune importance.

Le véritable enjeu, désormais, sera la loi de finances rectificative après l'élection. Vous allez passer soixante-dix jours à voter sur un texte qui n'aura aucune réalité et aucun avenir. Dans les émissions que je fais tous les matins sur BFM Business, j'ai inventé une unité de gabegie que j'ai appelée le « Macron ». Le Macron représente 17 milliards d'euros. Chaque fois que le président de la République se trouve confronté à un problème, il dépense au moins 1 Macron, quelquefois 2 Macrons. Pour les Gilets Jaunes, cela a été 1 Macron ; 2 pour la SNCF ; 4 pour la pandémie, et l'on ne sait pas jusqu'où cela peut aller.

Le véritable enjeu, dans le livre que j'ai écrit, a été de démontrer le danger qu'il y avait à aborder le problème de la dette sous une vision un peu traditionnelle. Qui va rembourser ? Va-t-on trouver des prêteurs ? Ce danger se heurtait au fait qu'il y a tout un bloc d'économistes qui disent qu'il faut se rassurer, qu'il n'y a pas à rembourser la dette, car celle-ci est de toute façon perpétuelle : perpétuelle, juridiquement, comme elle l'était au XIX<sup>e</sup> siècle, ou perpétuelle de facto puisque, chaque fois que la dette arrive à échéance, immédiatement on la replace.

Quant aux intérêts, cela ne coûte rien, d'une part parce qu'ils sont très bas et d'autre part parce que les Trésors se financent de plus en plus par des obligations à coupon zéro. Je vous rappelle en quoi cela consiste. Le Japon, par exemple, se finance de cette manière.

**« Chaque fois que le président de la République se trouve confronté à un problème, il dépense... »**

Vous émettez une dette de 100 et vous dites au prêteur que, dans dix ans, vous lui donnerez 120. Dix ans plus tard, vous dites au prêteur que vous lui devez 120, que vous ne pouvez pas les rembourser mais que, dans dix ans, vous lui donnerez 140. Et de dix ans en dix ans, vous faites des promesses, vous annoncez des remboursements que vous n'effectuez jamais et pour lesquels vous ne versez même pas d'intérêts.

20 % de la dette publique sont détenus par la Banque de France. Cette dette se trouve dans le bilan de la Banque de France et non de la BCE. Une fois que celle-ci est dans le bilan de la Banque de France, elle est gratuite. Pour quelles raisons ? Parce que les intérêts qui sont reversés à la Banque de France sont immédiatement renvoyés par la Banque de France à l'État. L'année dernière, la Banque de France a redonné six milliards d'euros à l'État au titre de la dette publique et, cette année, l'ordre de grandeur sera à peu près le même. D'ailleurs, Mme Janet Yellen, aujourd'hui secrétaire au Trésor des États-Unis, après avoir été présidente de la Réserve fédérale américaine, a expliqué dans une conférence de presse assez récente que, si les taux d'intérêt montaient, il faudrait que la Banque centrale absorbe une quantité plus grande de dette publique. Mettons que les taux d'intérêt doublent, il suffit que la Banque centrale absorbe deux fois plus de dette publique pour que, à la fin des fins, la quantité d'intérêts versée soit exactement la même que celle versée avant la hausse des taux d'intérêt.

Les menaces que l'on met en avant sont bien réelles, mais un certain nombre de gens sont capables de dire à leur propos : « *Nous avons la réponse.* ». Ce qui leur permet d'affirmer que la dette publique n'est pas un danger. Elle n'est pas dangereuse sur le plan strictement financier en ce sens que, encore une fois, elle n'est pas remboursée. Si l'on a besoin de trouver quelqu'un pour l'absorber *in fine* – depuis les politiques de *quantitative easing* –, la Banque centrale finira par la racheter et celle qui est rachetée par la Banque centrale étant gratuite, la modulation de la part de la dette publique détenue par la Banque centrale permet de fixer le niveau de taux d'intérêt réel pratiqué sur cette dette.

C'est en cela que c'est magique, c'est-à-dire que toutes les contraintes qui existaient, notamment au XIX<sup>e</sup> siècle, ont disparu pour une raison assez simple, il y a cinquante ans de cela, et on ne s'en est pas vraiment aperçu à ce moment-là. C'était le 15 août 1971, lorsque le président Nixon a décidé de déconnecter le dollar de l'or.

Il y avait un garde-fou ultime à l'époque : on ne pouvait ponctionner, sur l'activité économique, qu'une certaine quantité de monnaie, parce que cette quantité était limitée par le stock d'or.

« *Vous faites des promesses, vous annoncez des remboursements que vous n'effectuez jamais* »

D'ailleurs, les États avaient annoncé que, quand ils ponctionnaient quelque chose, ils ne le rendraient pas, parce que la dette était d'ores et déjà, d'une certaine façon, perpétuelle. Mais à partir du moment où la quantité de monnaie n'est plus limitée, l'argent magique peut couler à flots et la Banque centrale peut émettre autant de monnaie qu'il le faut pour absorber la dette publique.

Cet événement est colossal et les gens à l'époque s'en étaient si bien aperçus... que notre ministre de l'Économie et des Finances d'alors, Valéry Giscard d'Estaing, qu'on avait appelé pendant ses vacances, avait dit qu'il s'agissait d'un non-événement et qu'il n'allait pas rentrer pour cela ! Après la sortie de l'or du système, il avait par ailleurs ajouté que l'or était « *une relique barbare* », comme le disait Keynes, et qu'il allait démontrer qu'il n'avait aucun avenir en faisant un emprunt indexé sur l'or.

À l'époque, cela a permis de ramasser 5 milliards de francs et l'on a remboursé 78 milliards de francs, mais cela n'avait aucune importance, puisqu'on a fait rouler la dette. On a réemprunté les 78 milliards à rembourser. Encore une fois, et j'insiste là-dessus, le problème n'est pas financier, et il faut se méfier car il circule sur la place de Paris et à l'échelon international tout un discours visant à dire : « Vous voulez nous contraindre pour des raisons qui sont d'ordre éthique : la dette, c'est mal ; pour des raisons d'ordre politique : la dette, c'est la gauche ; pour des raisons d'ordre idéologique : la dette devrait être bannie car, quelque part, il y a une perte de souveraineté de l'État ». Et face à ces arguments que vous mettez ainsi en avant, il y a des réponses techniques qui montrent que vous avez tort. Pourtant, en quoi la dette est-elle dangereuse, et pourquoi avez-vous effectivement raison de réclamer le vote d'une loi faisant de l'équilibre budgétaire quelque chose de constitutionnel ?

La première raison est liée, *in fine*, aux bénéficiaires de la dette. Concrètement, la charge d'intérêts est relativement faible, mais elle représente quand même une ponction. On peut évidemment fixer cette ponction à un certain montant en faisant jouer la part de dette détenue par la Banque centrale, mais il reste néanmoins une ponction, ne serait-ce que parce que le système financier a besoin de dette publique pour avoir une forme de placement sûr qui lui permette de prendre des risques sur d'autres placements.

Cette ponction est par nature anti-redistributive. Elle est en effet contraire à l'éthique simple qui consiste à considérer que le rôle de l'État est plutôt d'aider les plus défavorisés et de ne pas faire ce que les économistes appellent des *Robin Hood in reverse*, le fait de prendre de l'argent aux pauvres pour le donner aux riches.

**« À partir du moment où la quantité de monnaie n'est plus limitée, l'argent magique peut couler à flots »**

**« Travaillez, prenez  
de la peine: c'est le  
fonds qui manque  
le moins »**

L'OCDE effectue un tas d'analyses sur les budgets en *Robin Hood in reverse*. On regarde, dans les dépenses, celles qui sont favorables à une partie plus aisée de la population et celles qui, au contraire sont favorables à une partie plus défavorisée de cette même population. Le budget du ministère de la Culture est un archétype du *Robin Hood in reverse* : les gens qui bénéficient des subventions à l'Opéra de Paris sont en général les gens les plus aisés dans la population. Archétype du *Robin Hood in reverse* également, le budget de l'Éducation nationale et, singulièrement, le budget des universités.

Qui va à l'université, qui va dans les grandes écoles ? Statistiquement, les gens qui appartiennent à la partie de la population la plus favorisée. Archétype, aussi, du *Robin Hood in reverse*, la dette publique. Qui verse les intérêts ? Tout le monde. Qui perçoit les intérêts ? Les personnes qui ont souscrit la dette et celles qui détiennent la dette qui n'est pas détenue par la Banque centrale. Je vais revenir là-dessus et c'est là, à mon avis, que pour les générations futures, c'est important.

Dans mon livre, je cite un texte que l'on a longtemps attribué à Diderot, qui est en fait celui d'un autre personnage des Lumières, et qui s'intitule: *Le Testament de Fortuné Ricard*. Je rappelais tout à l'heure, avant le début de cette séance, que La Fontaine, qui est né il y a quatre cents ans, avait écrit une fable, « Le Laboureur et ses Enfants », dont la conclusion était la suivante : « *Travaillez, prenez de la peine : c'est le fonds qui manque le moins.* » Fortuné Ricard parlait de cette fable. Il imagine un laboureur qui, de la même façon, est à l'article de la mort. Il convoque ses enfants et leur dit qu'il y a un trésor caché dans un champ.

Le trésor caché, ce n'est pas le travail qui va le fournir, mais les titres de dette publique. Et Fortuné Ricard d'expliquer que quand on détient des titres de dette publique, les intérêts qu'on en perçoit vous permettent de vivre au crochet du reste de la population. Pour lui, fondamentalement, grâce à la dette publique, on peut se constituer une rente. Dans le mécanisme de dette publique, il y a un transfert de la partie des gens qui travaillent, des contribuables, vers la partie des gens qui détiennent la dette et il faut alors savoir qui détient la dette, indépendamment de la Banque centrale.

Pour identifier qui détient la dette, il faut voir à quoi est utilisée cette dette publique. Concrètement, dans le « quoi qu'il en coûte », que s'est-il passé ? L'idée est très simple. Nous étions dans une société plutôt à la Fortuné Ricard qu'à la La Fontaine. Dans le « quoi qu'il en coûte », il y avait l'idée que, finalement, le travail n'est pas si utile et si indispensable que cela. L'année dernière, on a réussi à maintenir le niveau de vie de la population malgré une contraction de la production de près de 9 %.

Qui a payé ? À hauteur de 15 % à peu près, ce sont les entreprises car un certain nombre d'entre elles ont vu leur situation se dégrader et elles ont été obligées de piocher dans leurs fonds propres. Mais à hauteur de 80/85 %, c'est l'État qui a payé, et donc la population. D'ailleurs, dans ses comptes financiers, cette dernière n'en a pas subi de conséquence de manière évidente, puisqu'elle a épargné. On a continué à lui allouer des sommes et elle a gardé cet argent, ne serait-ce que parce qu'elle ne pouvait pas accéder aux magasins qui étaient fermés.

Une fois que ceux-ci ont à nouveau ouvert, elle n'a pas pu non plus dépenser à l'infini. Mais elle s'est quand même mise à dépenser, et c'est là que l'on rejoint ce que vous souligniez dans mon livre, et ce qui me paraît important, c'est que, en substituant de la dette au travail, en créant un pouvoir d'achat excessif par rapport au niveau de production, on a comme conséquence que le décalage entre la production, entre l'offre et la demande va se traduire soit par de l'inflation soit par des importations. Autrefois, dans les années que les moins de 50 ans ne peuvent pas connaître, c'était essentiellement de l'inflation. Il y avait un cap inflationniste et la demande supérieure à l'offre conduisait à de l'inflation.

C'est l'un des grands débats du moment : y aura-t-il de l'inflation ? La réponse est non. Dans une société mondialisée, vous avez deux facteurs qui jouent : le premier étant qu'il y a des secteurs qui sont encore en concurrence et qui ne peuvent pas augmenter leur prix. Et de plus en plus de secteurs sont en concurrence du fait de la mondialisation, y compris le travail. Comme je le dis, on a découvert que le travail que l'on fait à La Défense pouvait être effectué depuis Orléans ou Rambouillet.

Cela s'appelle le télétravail. Et puis que ce que l'on peut faire depuis Orléans ou Rambouillet, on peut aussi le faire depuis Brazzaville. On va alors aller voir les gens qui sont là-bas – et je ne dis pas Brazzaville par hasard, puisqu'on parle français dans cette ville – et leur demander d'effectuer le travail qui était autrefois fait en prenant le métro pour aller à La Défense.

**« Y aura-t-il  
de l'inflation ?  
La réponse est  
non »**

**« Les pays qui  
substituent de la  
dette au travail  
se plongent  
progressivement  
dans un déficit  
extérieur »**

Ces personnes-là accepteront, en étant payées 10 % du SMIC français, et elles trouveront que c'est beaucoup. Le système sera de fait enclenché. La concurrence sur le marché du travail mondialisé est telle que cette pression à l'inflation ne peut pas se former.

Second élément qui explique qu'il n'y ait pas d'inflation, c'est que pour qu'il y ait de l'inflation, encore une fois, il faudrait qu'il y ait une sorte de boucle prix/salaires qui se mette en place. Même si nous avons la chance de retrouver notre vie normale – puisque la SNCF et la RATP sont en grève, ce qui prouve que nous avons effectivement retrouvé une vie normale –, on s'aperçoit que, pour l'instant, ces boucles prix/salaires ne se mettent jamais en place, que ce soit du fait des prix ou du fait des salaires, puisqu'on nous annonce des hausses de prix des matières premières que, pour l'instant, les entreprises sont prêtes à digérer plutôt que de perdre des parts de marché. La pression concurrentielle mondialisée fait que l'inflation ne sera pas là, mais il y aura à la place du déficit extérieur.

Ce que j'explique et ce que je considère comme déterminant dans ce qui se passe, c'est que les pays qui substituent de la dette au travail se plongent progressivement dans un déficit extérieur. C'est ce qu'Olivier Blanchard, économiste keynésien a priori pas favorable à l'équilibre budgétaire, a assez bien analysé dans une interview qu'il a faite pour un journal économique allemand, un peu l'équivalent des *Échos*. Il dit qu'en fait, dans l'économie que nous connaissons actuellement, la dette n'est pas un problème, mais c'est la surchauffe qui en est un. Au journaliste qui lui demande de développer cette idée, il explique qu'au travers des déficits budgétaires, on crée deux zones à la surface de la planète : les zones qui grâce, à ce déficit budgétaire, vivent au-dessus de leurs moyens et donc importent beaucoup, transformant leur déficit budgétaire en déficit extérieur ; et les zones qui fournissent aux précédentes les biens dont elles ont besoin et qui, elles, en revanche, accumulent des droits sur ces dernières. Chaque fois que vous importez, chaque fois que nous importons, nous donnons des euros à quelqu'un qui a travaillé pour nous et puis ce personnage, cette entreprise, ce pays qui a récupéré des euros va nous racheter.

C'est-à-dire que ce pays va nous vendre des biens pour acheter notre patrimoine. Grâce à notre revenu excessif, il va acquérir notre patrimoine. Il y a donc à la surface de la planète, à l'heure actuelle, deux types de pays : les pays détenus et les pays détenteurs. Le pays détenu par excellence, ce sont les États-Unis.

Avant même que ne soit voté le plan de relance que Biden n'arrive pas à faire voter, et qui ne verra probablement pas le jour, les premières mesures de relance – y compris les 750 milliards de dollars qu'avait mis Trump dans le circuit pour essayer de faire face aux conséquences de la pandémie – ont porté le déficit de la balance des paiements courants des États-Unis de 395 milliards de dollars en 2019 à 820 milliards de dollars cette année.

Dans une note récente, notre gouverneur de la Banque de France, M. François Villeroy de Galhau, explique que, quand on regarde pour notre pays les indicateurs de compétitivité, on s'aperçoit que les efforts ont été faits, que le CICE a plutôt porté ses fruits et que la France est en situation d'être assez compétitive. Et pourtant, elle accumule des déficits extérieurs. Pourquoi le fait-elle ? Non pas parce qu'elle n'arrive pas à exporter, mais parce qu'elle maintient des revenus excessifs dans la population, qui se traduisent par des importations.

Ce qui engendre comme conséquence que notre position extérieure nette – c'est-à-dire ce que nous détenons à l'étranger, moins ce que les étrangers détiennent en France – était juste équilibrée, avant que l'on ne passe aux 35 heures. Nous avons même des excédents car nous avons un système monétaire et financier, un système bancaire particulièrement efficace. « *Je n'ai qu'un ennemi, c'est la finance* » est la chose la plus stupide que j'aie jamais entendue. Heureusement que la finance est là ! La seule activité économique hyper rentable de ce pays, en ce moment, c'est l'activité bancaire. Nous avons des banques et des assurances remarquables, qui ont fait des placements d'une intelligence incroyable. À rebours, quand vous regardez les pays dont les placements étrangers sont les plus grotesques, c'est la Chine qui vient en tête et c'est d'ailleurs en train de mal se passer, cela va finir par exploser. Mais j'en reviens à nous. Au moment des 35 heures, notre position extérieure nette était donc équilibrée.

Nous avons des avoirs à l'extérieur qui étaient beaucoup plus rentables que ce que les étrangers avaient mis dans notre pays. Aujourd'hui, notre position extérieure nette est négative de 700 milliards d'euros. Dans le *Sixpack* – tous ces traités et textes européens sur lesquels une partie de notre classe dirigeante a l'habitude de s'asseoir en disant que notre souveraineté est en jeu –, il y a normalement, à partir de 30 % du PIB, une alerte et, à partir de 35 %, on est en défaut. Nous avons donc dépassé les 30 %. En Europe, quels sont les pays qui sont en situation d'avoir une position extérieure nette aussi négative ? Il y a l'Italie, mais surtout l'Espagne et la Grèce. Et c'est tout ! Cette position extérieure nette négative renvoie à la génération future. Celle-ci sera effectivement obligée de payer à quelqu'un des intérêts sur la dette publique mais aussi les loyers de l'avenue Montaigne car l'avenue Montaigne appartient maintenant au Qatar et au fonds souverain norvégien.

**« La France maintient des revenus excessifs dans la population qui se traduisent par des importations »**

**« La génération future va avoir à payer notre retraite et la retraite des Norvégiens »**

Des dividendes vont toujours au fonds souverain norvégien qui est devenu le principal investisseur de la Bourse de Paris. Des dividendes pour les fonds de pension californiens et pour les fonds de pension japonais. Vous vous souvenez peut-être de Trump passant devant une colonne de voitures sur Park Avenue et constatant qu'il n'y a que des voitures allemandes.

Il déclare alors qu'il va faire en sorte qu'il y ait des voitures américaines, mais son conseiller lui rétorque que l'hôtel devant lequel ils sont appartient à des Japonais. Trump sort alors son téléphone et tweete : « *Si les Allemands et les Japonais n'ont pas compris en 1945, on repassera le couvert.* » C'était la subtilité de Trump. Mais les Allemands ne sont plus ceux de 1945, pas plus que les Japonais. Ils n'ont rien à se reprocher, ils ont même plutôt à mettre en avant le fait que, eux, ils ont travaillé. Grâce à ce travail, ils ont dégagé des excédents extérieurs et, grâce à cela, ils ont acheté le reste du monde. La génération future va avoir à payer notre retraite et la retraite des Norvégiens. Je dis à mes étudiants qu'il va falloir réfléchir car on ne pourra pas payer les deux.

N'oubliez pas qui est sympathique et qui ne l'est pas. C'est plutôt moi qui suis sympathique, le Norvégien, il est loin... Mais le Norvégien est tout de même protégé par la loi et n'est pas si antipathique que cela. Le véritable enjeu dans ce qui se passe à l'heure actuelle n'est pas tant un problème de nature financière. On trouvera, je le répète, toujours des gens pour acheter notre dette et, dans les conditions actuelles, toujours une banque centrale pour la racheter. La Grèce n'a pas pu y arriver en 2010/2011, mais il y a eu depuis le sommet de 2012, cet accord passé entre Mario Monti, Angela Merkel et François Hollande, qui a permis le *quantitative easing*, le « quoi qu'il en coûte », le « *whatever it takes* » de Mario Draghi. On trouvera toujours quelqu'un pour financer. En revanche, si l'on continue à vendre notre patrimoine, il arrivera un moment où notre niveau de vie sera clairement affecté par l'évolution de cet endettement entretenu au niveau international par l'endettement intérieur qui est la dette publique. Que faut-il alors faire ? Dans mon livre, je rappelle qu'il y a trois éléments sur lesquels jouer.

Puisque tout a commencé avec les 35 heures, la première mesure serait de remettre le pays au travail. Il faut travailler ! Je cite dans mon livre la formule suivante : « *Qui non laborat non manducet* », qui figure au début de l'Épître aux Thessaloniciens, et conclut mon ouvrage. On demande à saint Paul quels seront les personnes qui partageront le repas qui suit sa prise de parole et saint Paul répond donc par ces mots qui veulent dire : « *Celui qui ne travaille pas ne mange pas* ».

Quand on ne travaille pas, au bout d'un certain temps, on finit par ne plus manger. Il faut remettre le pays au travail mais ce n'est pas le tout de le dire. Il faut prendre des mesures concrètes. Quand on dit que la réforme des retraites est un problème d'équilibre financier, on vous répond tout de suite qu'il y a le « quoi qu'il en coûte ». D'autre part, à partir de 2028, les gens qui sont nés en 1945 auront 83 ans.

Vu l'espérance de vie dans ce pays, à 83 ans, statistiquement, ils vont commencer à disparaître. Ainsi, à partir de 2028, un million de personnes vont quitter le système de retraite et il rentrera 700 000 à 720 000 personnes dans ce même système, qui va ainsi voir ses comptes s'améliorer. Il suffit de regarder ce qui se passe au Japon, un pays modèle où les dépenses de couches pour incontinence sénile sont supérieures aux dépenses de couches pour bébés.

Le Japon est structurellement vieux et, soudain, le système de retraite est en train d'avoir des perspectives extrêmement favorables parce que sa population diminue et, au fur et à mesure qu'elle diminue, les personnes âgées qui meurent libèrent des moyens pour le système de retraite. L'enjeu n'est pas là, l'enjeu est que, comme on manque de travail, les gens entre 62 et 67 ans, qui le souhaitent d'ailleurs pour la plupart, ont vocation à continuer à travailler. Lorsque l'Union européenne demande à l'Espagne de porter l'âge de départ à la retraite à 67 ans, c'est sur la base du fait que, effectivement, l'Espagne, comme nous, manque de travail, a un déficit extérieur et est en situation d'être en incapacité de fournir à sa population l'équivalent de production de ce qu'elle lui fournit sous forme de pouvoir d'achat.

La Slovaquie, le pays sur lequel on s'appuyait, le seul pays dans l'Union européenne où l'âge de départ à la retraite était inférieur au nôtre, vient de reporter son âge de départ à la retraite exactement sur les mêmes considérations que l'Espagne et à l'aune de ce que demande l'Union européenne. Nous avons besoin de travail, nous avons besoin de mobiliser le travail et donc notre population. Pour conclure là-dessus, il n'en reste pas moins que l'on est plus efficace, en activité, entre 25 et 50 ans qu'entre 62 et 67 ans. Il va donc falloir expliquer à ceux qui ont entre 25 et 50 ans « *qu'il faut travailler et prendre de la peine. C'est le fonds qui manque le moins* ».

Le deuxième élément concerne l'équilibre budgétaire – vous avez parlé tout à l'heure de déficit structurel et de déficit conjoncturel. C'est l'article 3 du TSCG (Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance), ce traité européen que certains d'entre vous ont voté sous la précédente mandature, d'ailleurs le texte le mieux voté de toute la mandature de François Hollande.

**« Il faut remettre le pays au travail mais ce n'est pas le tout de le dire »**

Ce texte correspond normalement à une sorte d'accord du monde parlementaire et des partis de gouvernement. Or depuis, aucun budget voté n'a été en conformité avec le TSCG et la trajectoire du TSCG.

Je l'avais dit à Éric Woerth à un moment donné et aux sénateurs il y a encore quinze jours de cela, Bruno Retailleau ayant réuni les sénateurs de son groupe : la première chose à faire est de ne pas voter le budget. Bruno Retailleau, qui est dans l'opposition, va évidemment le faire, mais les membres de La République En Marche ne devraient pas non plus voter ce budget. Je ne sais pas si certains parmi vous sont dans la majorité présidentielle actuelle, mais il ne faut pas voter ce budget, qui n'est pas conforme aux engagements européens de la France. Vous me direz qu'en ce qui concerne ces engagements il y a la jurisprudence Jacques Chirac : Jean-Pierre Raffarin avait alerté Jacques Chirac sur le fait qu'il allait y avoir des problèmes avec Bruxelles et ce dernier avait répondu que Bruxelles n'allait pas envoyer les chars.

**« La première chose à faire est de ne pas voter le budget »**

C'est vrai, ils n'ont pas de chars. Vous l'avez rappelé, Mme la députée, il y a un bloc de pays dont la dette est non seulement en dessous de 100%, non seulement en dessous de 80 % mais aux alentours de 60 %. Et il y a un bloc de pays – ceux que l'on appelle le Club Med – dont la dette est au-dessus de 100 % : Chypre, la Grèce, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la France et la Belgique. Face à ce groupe, un certain nombre d'autres pays commencent à trouver que l'on se moque d'eux. Je rappelle que le président de la République a reçu le prix Charlemagne. Lorsque l'on reçoit ce prix, il est d'usage d'aller à Aix-la-Chapelle, de faire un discours rendant hommage au grand homme, de saluer l'amitié retrouvée entre la France et l'Allemagne, de féliciter le maire d'Aix-la-Chapelle pour la qualité des petits-fours puis l'affaire est pliée. Le Président a éprouvé le besoin de dire qu'il fallait se débarrasser du fétichisme perpétuel des excédents budgétaires et commerciaux. Il avait juste en face de lui Mark Rutte, le Premier ministre néerlandais.

Trois jours après, Emmanuel Macron a fait une conférence à l'université Humboldt à Berlin où il a parlé d'un personnage plus ou moins à l'origine de l'Union économique et monétaire en 1988, qui avait indiqué que le but de l'Union économique et monétaire était d'affirmer une souveraineté monétaire européenne face notamment au dollar, mais en aucun cas d'organiser un transfert sous une forme directe ou indirecte des pays du Nord vers les pays du Sud. Puis il a dit que ce personnage était François Mitterrand. Nous avons perdu sur le plan politique l'esprit de ce qu'avait été notamment le sommet d'Évian en 1988 quand Kohl et Mitterrand se mettent d'accord et que Thatcher répond par le discours de Bruges en septembre 1988, refusant de s'associer à ceux qui veulent créer un rival au dollar.

L'enjeu n'était effectivement pas d'assurer une sorte de transfert du Nord vers le Sud. La conséquence pratique est que, au moment du grand emprunt lancé par l'Union européenne, il y avait quatre pays frugaux. Au dernier sommet de l'Eurogroupe, sur le plan économique, il y avait huit pays frugaux. Parmi ceux-ci, la Slovaquie, dont je viens de parler, les pays Baltes, qui ont un endettement variant entre 15 et 25 % du PIB. Le second enjeu est donc un enjeu de diplomatie, de souveraineté et de capacité à garder et à faire parler notre diplomatie d'égal à égal avec l'Allemagne.

Dernier élément que je mettrai en avant : comment faut-il faire ? Le grand discours est celui qui consiste à dire qu'il faut baisser les dépenses publiques. On peut aussi augmenter les impôts, mais ce n'est évidemment pas la bonne solution et je ne vais pas l'expliquer à Contribuables Associés... Juste une remarque, une anecdote que vous connaissez probablement. L'OCDE, dans un rapport sur la situation de l'économie de notre pays, avait identifié 224 impôts sur les entreprises françaises. Bruno Lemaire s'en était étonné, disant que ce n'était pas possible. Didier Migaud, le président de la Cour des comptes de l'époque, est alors convoqué et on lui demande de regarder cela d'un peu plus près.

Le Conseil des prélèvements obligatoires, dont vous connaissez l'existence et qui a remplacé l'ancien Conseil des impôts, fait donc son rapport, précisant qu'il ne s'agit pas de 224 impôts... mais de 248 ! Il y a en Italie, dans un journal équivalent aux *Échos*, une rubrique qui s'appelle « L'impôt du jour », puisqu'une entreprise italienne doit payer chaque jour un impôt. À 248, nous sommes assez compétitifs et *Les Échos* vont pouvoir se mettre sur le créneau avec « L'impôt que vous devez payer aujourd'hui, vous, entreprises... », mais je ne vais pas insister là-dessus. Si vous dites qu'il faut baisser les dépenses, on vous demande aussitôt où cela serait possible : la police, ce n'est pas possible ! la justice, mais vous vous rendez compte !

N'importe quel ministre, devant vous, se flatte d'avoir récupéré le maximum d'argent à Bercy, mais quand il va à Bercy, la première chose qu'il dit – face à Olivier Dussopt, en ce moment – est : « *Nous sommes à l'os ! Nous sommes asphyxiés ! On ne peut plus vivre !* » D'ailleurs, s'il ne dit pas cela quand il revient dans son administration, le ministre est considéré comme un couard qui n'a pas su dénoncer la brutalité de la vie quotidienne imposée par Bercy. En 2005, vous vous en souvenez, on avait demandé à Michel Pébereau ce qu'il fallait faire.

**« N'importe  
quel ministre  
se flatte d'avoir  
récupéré le  
maximum  
d'argent à  
Bercy »**

**« On aura  
donné au Qatar  
la possibilité de  
nous acheter  
en vivant au-  
dessus de nos  
moyens à cause  
des dépenses  
publiques »**

Dominique de Villepin, alors Premier ministre, avait considéré que les propositions faites dans le rapport Pébereau étaient le programme du gouvernement. Pébereau disait qu'il fallait avoir une règle simple, à savoir dire à tous les ministres que, l'année suivante, leur budget serait le même que celui de l'année en cours et ainsi de suite, jusqu'à ce que tous les comptes soient équilibrés.

Si vous avez des mesures nouvelles, vous faites des économies. La croissance et en partie l'inflation vont grignoter progressivement le déficit. C'est d'une simplicité tellement biblique, me direz-vous, c'est tellement simple que c'en est un peu brutal. Il y a toujours le débat entre le choix du sécateur ou de la tronçonneuse. Faut-il taper dans le tas avec violence ou au contraire donner des coups ici et là sur les branches mortes? Je pense pour ma part que la méthode Pébereau, c'est pas mal, et qu'il faut la compléter avec, à la place du sécateur, le marteau, le marteau du commissaire-priseur. Il faut commencer à privatiser un certain nombre de choses. L'État n'a pas à être partout. Il n'a pas à se mêler de tout.

Pour conclure, la génération future est menacée parce qu'elle va avoir à payer des loyers avenue Montaigne, qui partiront au Qatar. Et ils partiront au Qatar, parce qu'on aura donné au Qatar la possibilité de nous acheter en vivant au-dessus de nos moyens à cause des dépenses publiques. Si l'on veut éviter cela, il faut rééquilibrer nos comptes, d'autant plus que nous avons pris l'engagement de le faire dans le cadre de nos traités européens et qu'on nous a donné un certain nombre de méthodes pour y parvenir. Tout cela est entre vos mains. La première chose à faire, quel que soit votre parti, c'est de ne plus voter les budgets que l'on vous soumet, qui ne soient pas conformes au TSCG. Je conclus toujours mon discours par : « *Ne votez pas le budget* » et, jusqu'à preuve du contraire, ils finissent toujours par passer, ce qui prouve que mon influence n'est pas aussi grande que celle que j'aurais espérée. Merci en tout cas de m'avoir écouté. Je suis à votre disposition pour des questions.



**Marie-Christine Dalloz**

Je crois que c'est bien le reflet de l'ouvrage et c'est un prisme par lequel nous n'entrons jamais. Cela peut aussi ouvrir une autre vision de nécessité, non de rigueur budgétaire, mais de rigueur économique, tout simplement. Je vais maintenant laisser la salle débattre.



**Pierre Cordier**

*Député des Ardennes (2<sup>e</sup> circonscription)*

C'était très intéressant d'avoir votre avis et votre démonstration a tourné autour de la dette. On n'en a pas parlé tout à l'heure, mais il y a aussi une accumulation des dettes au niveau des collectivités locales. On parle souvent d'une bonne dette, celle qui concerne l'investissement, c'est-à-dire des collectivités locales qui vont s'endetter, des constructions, l'amélioration du quotidien ; et puis la dette qui concerne le fonctionnement, c'est-à-dire des structures – mais ça existe aussi au niveau de l'État – qui vont investir pour payer leur personnel. Je voulais avoir votre sentiment sur cette bonne dette et cette mauvaise dette qui concernent l'investissement et le fonctionnement.

« *Bonne dette  
et mauvaise  
dette* »

**« La notion  
d'investissement  
pour l'État  
n'a pas de sens »**



**Jean-Marc Daniel**

C'est une très bonne question parce que je reviens là-dessus régulièrement. L'idée qu'il y a une bonne et une mauvaise dette, et que l'investissement soit de la bonne dette, est l'idée que je trouve la plus bête qui soit. Je ne sais pas si vous la partagez. Pourquoi a-t-on fait, à l'origine, cette distinction dans le budget des collectivités locales ? Si vous revenez aux grandes lois du début de la III<sup>e</sup> République, il y a un traité de finances publiques qui est fait à cette époque-là par un nommé Paul Leroy-Beaulieu.

Ce dernier explique que le seul véritable avantage qu'il y ait à faire financer des investissements par de la dette, c'est que l'on peut arrêter à tout instant d'investir. Quand vous financez votre personnel par de la dette, vous êtes obligé, quand vous prenez un fonctionnaire pour 37 ans et demi ou pour 40 ans, d'emprunter pendant 40 ans pour le payer. En revanche, si vous faites de l'investissement, à partir du moment où vous ne trouvez plus de gens pour vous prêter, ou que vous estimez que la charge des intérêts est trop importante, vous arrêtez d'investir. L'enjeu n'était pas de dire que l'investissement va permettre d'apporter les recettes correspondant au remboursement ou tout au moins au versement des intérêts. Quand on regarde ce qui se passe en fait et ce qu'il explique bien, c'est que la notion d'investissement pour l'État n'a pas de sens.

Je vais prendre deux exemples assez célèbres, le premier étant cité dans presque tous les manuels. Que s'est-il passé au Japon ? Le Japon est un pays fascinant que l'on regarde de près car il va y avoir des élections à la fin du mois. Le Premier ministre sortant n'est pas candidat et une nouvelle équipe va prendre le pouvoir. Avez-vous vu quelque part, dans un journal, quelqu'un s'interrogeant sur les conséquences que cela pourrait avoir pour la troisième économie mondiale ? À un moment donné, le clan qui était au pouvoir était très proche d'un groupe de BTP et a fait de l'investissement en construisant des ponts jusqu'au moment où ils se sont aperçus que les ponts n'enjambaient aucune rivière ! Et ainsi, dans la phase suivante, ils ont creusé des rivières. C'était de l'investissement.

En revanche, tous les chercheurs dont on nous parle à juste titre avec émotion car c'est là que se prépare l'avenir, ce sont des salaires et donc du fonctionnement. Dans une logique qui consiste à dire que la dette permet de générer des dépenses qui vont créer de la croissance future, on devrait payer les chercheurs sur de la dette et en revanche s'offrir de temps en temps le luxe de payer un pont par-ci par-là, grâce à des surplus fiscaux. Ce serait d'ailleurs pour nous, en France, plutôt un rond-point.

Le dernier élément, c'est que, en économie, vous avez une distinction à faire et qui est très ancienne puisqu'elle remonte à saint Thomas d'Aquin et a été par la suite reprise par Calvin, qui explique bien qu'il y a deux types de dette. La dette qui correspond effectivement à un investissement, mais à un investissement dans lequel, en face de la dette, vous avez du capital physique, c'est-à-dire que celui qui prête a la capacité d'identifier le capital et peut le récupérer si jamais il y a un problème ; et celui qui prête, sur la base de l'identification de ce capital physique, a la capacité d'identifier l'aptitude de l'emprunteur à rembourser. Et il ajoute que ceci relève plutôt de la logique privée.

Dans la logique privée, effectivement, vous avez un objectif, un équipement que vous allez acheter grâce à la dette et cet équipement va générer par son utilisation des ressources qui vont permettre de rembourser la dette : il s'agit là de logique privée. Et puis vous avez les aléas de la vie, ces événements qui vous tombent dessus, que vous ne pouvez pas anticiper. Vous êtes alors obligé d'avoir quelqu'un qui vous aide, quelqu'un qui ait la capacité d'être toujours là au moment où la situation va se retourner. Quel est l'agent économique qui est là au mauvais moment, mais qui sera encore là quand la situation va se retourner, c'est l'État. L'État a vocation à s'endetter quand la situation va mal, et en revanche à récupérer ce qu'il a avancé lorsque la situation va bien.

C'est d'ailleurs ce qu'il y a dans le TSCG. Le TSCG, Mme la députée l'a rappelé, ce n'est pas un déficit structurel, mais un déficit conjoncturel. Quand cela va mal, vous avez du déficit, quand ça va bien vous avez de l'excédent. Il est donc assez naturel que les entités publiques, parce qu'elles sont permanentes, assument en quelque sorte le lissage de la conjoncture économique. D'ailleurs, l'annualité budgétaire est liée à la notion de cycle. Cette annualité budgétaire remonte au XIII<sup>e</sup> siècle et a été établie en Angleterre par le roi Jean sans Terre qui a été obligé de concéder cela. Le budget est calé sur le cycle agricole, c'est-à-dire sur la récolte.

**« On devrait payer les chercheurs sur de la dette »**

**« Celui qui a eu une grande vision de l'investissement pour la France était Charles de Gaulle »**

On sait combien l'État a, et on sait ce que l'État va devoir dépenser pour permettre aux paysans, si la situation est délicate, de passer ce mauvais cap. Je pense que le rôle de l'État est effectivement d'être le gestionnaire du cycle : il peut y avoir un déficit, mais, sur la durée du cycle, il faut que l'ensemble soit équilibré. Encore une fois, l'État n'a pas vocation à raisonner comme une entreprise parce que, quand il emprunte, il ne met pas en regard de son emprunt le capital que le prêteur pourrait récupérer, et les investissements, qualifiés comme tels, qu'il réalise sont très difficiles à quantifier ; alors que quand vous prêtez à une entreprise qui investit, normalement, vous pouvez calculer le rendement du capital en regard de cet investissement.



**Marie-Christine Dalloz**

J'aurais un petit bémol sur la notion de bonne dette ou de mauvaise dette. J'ai une culture des finances publiques des collectivités territoriales. Dans un département par exemple, lorsque vous financez du RSA, c'est du fonctionnement, c'est clair ; le personnel pour gérer le RSA, ou la politique du handicap, c'est du fonctionnement.

*A contrario*, lorsque vous commencez à déployer la fibre sur l'ensemble du département, c'est de l'investissement, parce que là vous en avez pour un moment. C'est assez simple. Mais au niveau du budget de l'État aujourd'hui, il n'y a plus du tout cette distinction-là, on mélange tout. On ouvre des autorisations de programme, des crédits de paiement.

L'an dernier, dans le budget 2021, on a déjà mis 100 millions d'euros pour la présidence française de l'Union européenne pour 2022. Ce qui fait dire que, cette année, la présidence de l'Union européenne ne va rien coûter puisqu'on a déjà mis 100 millions. Vous voyez quel est le mécanisme. Je suis d'une génération un peu antérieure et, pour moi, celui qui a eu une grande vision de l'investissement pour la France était Charles de Gaulle.

Il a mis en œuvre le TGV pour lequel il y a eu des investissements colossaux, un réseau à déployer. C'était un réel investissement et l'on pouvait dans le cas présent parler de bonne dette puisque nous savons aujourd'hui qu'il y a eu de la rentabilité derrière et que cela a fait avancer le pays au niveau technologique.

La réalité, c'est qu'aujourd'hui je suis rapporteur des crédits du PIA, le Programme d'investissements d'avenir. Je rencontre le haut-commissaire aux investissements d'avenir, je vois tous ces gens-là et je me suis étonnée cet après-midi, auprès du directeur financier du Premier ministre, du fait qu'il n'y ait aucun lien entre le haut-commissaire au plan – il ne vous a pas échappé que l'on a nommé un haut-commissaire au plan, M. Bayrou – et le haut-commissaire aux investissements d'avenir. À un moment donné, on se dit qu'il y a une machine qui ne fonctionne pas avec des postes qui n'ont pas de cohérence entre eux. C'est un élément qui m'interpelle particulièrement en termes de vision d'avenir, dont on ne sait pas qui la porte.



**Jean-Marc Daniel**

Ce que vous dites est très intéressant, d'une part parce que le déficit tel qu'il apparaît dans la structure de nos finances est moins lié aux dépenses qu'à l'évolution des recettes fiscales. On est dans une logique de ce qu'on appelle les stabilisateurs automatiques avec cette idée que le déficit est lié au fait que quand on est en situation de récession économique, de ralentissement économique, les recettes fiscales sont moins importantes. Pour rebondir sur les collectivités locales, je vous rappelle que, jusqu'en 1981, les recettes fiscales de ces collectivités étaient en répartition, c'est-à-dire qu'elles ne recevaient pas véritablement ce que percevaient les services de l'État, les percepteurs de l'époque, mais c'étaient les recettes qui avaient été inscrites dans le budget et approuvées par le préfet comme telles. L'État donnait et se faisait fort de récupérer.

**« Il y a une machine qui ne fonctionne avec des postes qui n'ont pas de cohérence entre eux »**

**« La faiblesse  
de la  
France, c'est  
d'identifier les  
enjeux, mais  
de confier  
au mauvais  
opérateur  
qu'est l'État  
la gestion de  
ceux-ci »**

S'il récupérait moins, c'était l'État qui perdait, s'il récupérait plus, c'était l'État qui gardait. Il y a dans le déficit budgétaire qui se construit à l'heure actuelle, moins un problème de dépenses que de recettes. Le déficit apparaît quand les recettes se contractent et vous avez un jeu de régulation par la recette, et la dépense est relativement inerte. Sur les dépenses d'investissement sous les années de Gaulle, deux remarques : je suis aussi de la génération qui a connu le Général et je cite toujours ce que raconte Alain Peyrefitte dans *C'était de Gaulle*, quand on vient expliquer au Général qu'il faut investir dans l'informatique, que c'est l'avenir.

De Gaulle ne comprend pas bien le mot, demande de quoi il retourne au juste. Quelqu'un à côté de lui montre une calculette en lui disant qu'il s'agit de ces appareils-là. C'est donc devenu le plan Calcul, parce que de Gaulle ne comprenait pas le mot « informatique ». Ce qu'il y a d'intéressant dans cette affaire, c'est que la technostructure et le Général avaient identifié où était l'avenir. C'était l'informatique. Mais le plan Calcul a été un échec, annoncé dans un livre remarquable de Jean-Jacques Servan-Schreiber, *Le Défi américain*. Jean-Jacques Servan-Schreiber explique bien que la faiblesse de la France, c'est d'identifier l'avenir, d'identifier les enjeux, mais de confier au mauvais opérateur qu'est l'État la gestion de ceux-ci.

Je pense que l'avenir passe par un État davantage maître d'ouvrage, pour parler comme dans le BTP, que par un État maître d'œuvre. Un État qui effectivement oriente par des mesures fiscales, un État qui oriente par des études, plutôt qu'un État qui décide d'agir lui-même sur l'activité économique.



## **Conclusion**

*par Jean-Baptiste Leon*

Pour conclure, je voudrais vous donner le sentiment des membres de Contribuables Associés, à l'écoute desquels nous sommes, quotidiennement. Sachez, Mme le député, que nous avons lancé auprès d'eux pour ce mois d'octobre une campagne-courrier sur la règle d'or, dans laquelle nous nous appuyons sur votre proposition de loi. Nous avons fait une petite synthèse de ce que nos membres nous demandent et de la manière dont ils perçoivent cette question de la dette publique et du budget. Je vais donc les résumer en quelques lignes qui vont en partie dans votre sens, M. Jean-Marc Daniel.

Les membres de Contribuables Associés, nous disent que ce n'est pas à coups de milliards de dépenses publiques et d'endettement massif que l'on remet un pays en marche, ni en appauvrissant ses citoyens. Nous avons l'administration et les services publics les plus chers au monde pour un résultat médiocre. Le coût de production des services publics en France est supérieur de 97 milliards d'euros par an à ce qu'il est en Allemagne et de 84 milliards d'euros par an à la moyenne des pays européens – ce sont des chiffres de l'OCDE de 2018, avant le Covid – tout cela à la charge des contribuables français.

La stratégie de dépenser sans compter est dangereuse pour les Français car l'argent public vient des contribuables. Dès lors, l'État devra ponctionner ceux-ci pour rembourser ses créanciers. Afin d'éviter cette situation, la France doit s'inspirer des États qui ont mis en place des freins législatifs à la dette ou au déficit, et je pense notamment à l'Allemagne – ou à la Suisse – qui ont institutionnalisé les freins à la dette. De véritables efforts structurels doivent être conduits en France afin d'assurer un environnement budgétaire sain.

**« Le coût de production des services publics en France est supérieur de 97 milliards d'euros par an à ce qu'il est en Allemagne »**

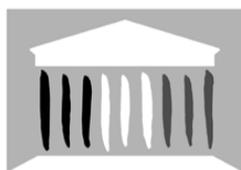
« *L'Argus  
des députés* »

Mais cela nécessite aussi un changement de mode de pensée et l'État français ne peut pas et ne doit pas intervenir dans tous les domaines, mais bien se concentrer sur ses missions régaliennes. Les pays européens qui ont réussi à tenir leurs finances ont préféré revoir le périmètre d'action de leur État pour laisser l'économie et les entreprises créatrices de richesse se développer.

Voilà ici un bref résumé de ce que nous recevons comme écho de nos membres. Contribuable Associé vous remercie pour votre présence à cette réunion. Nous vous demandons de suivre de près nos activités. Vous savez qu'à la fin de cette session parlementaire nous établirons l'Argus des députés de la mandature. Il faut que vous sachiez que nous suivons vos travaux de près.

N'hésitez pas à vous tourner vers nous si vous avez besoin d'appui pour tout travail législatif ou autre. Je rappelle le titre de l'ouvrage de Jean-Marc Daniel, *Il était une fois... l'argent magique. Contes et mécomptes pour adultes* aux éditions du Cherche-Midi.

Merci à vous tous et encore merci, Mme le député, pour nous avoir permis d'organiser cette réunion.



N° 2196

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

---

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 31 juillet 2019.

## PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE

*visant à garantir le retour à l'équilibre budgétaire,*

(Renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

présentée par Mesdames et Messieurs

Marie-Christine DALLOZ, Éric WOERTH, Véronique LOUWAGIE, Marc LE FUR, Jean-Pierre DOOR, Fabrice BRUN, Patrick HETZEL, Éric STRAUMANN, Jacques CATTIN, Pierre CORDIER, Dino CINIERI, Jean-Marie SERMIER, Didier QUENTIN, Emmanuel MAQUET, Pierre-Henri DUMONT, Nathalie BASSIRE, Laurent FURST, Valérie BAZIN-MALGRAS, Julien DIVE, Éric CIOTTI, Bernard BROCHAND, Xavier BRETON, Josiane CORNELOUP, Bernard PERRUT, Damien ABAD, Valérie LACROUTE, Gilles LURTON, Bérengère POLETTI, Martial SADDIER, Fabien DI FILIPPO, Thibault BAZIN, Frédéric REISS, Isabelle VALENTIN, Stéphane VIRY, Brigitte KUSTER, Jean-Louis MASSON, Emmanuelle ANTHOINE, Constance LE GRIP,

députés.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Depuis près de quarante ans, les lois de finances présentées par les gouvernements successifs, puis adoptées par le Parlement, sont en déséquilibre.

Ce déficit, limité dans les années 1970, n'a cessé de croître au cours des années 1980 sous l'effet de l'enracinement d'une doctrine budgétaire, fondée sur l'idée du déséquilibre soutenable fixé à 3 % du produit intérieur brut (PIB).

Si l'endettement de l'État représentait 20 % du PIB français en 1980, il était de 98,4 % en 2018 et il continue de se creuser au premier semestre 2019 pour atteindre 99,6 % du PIB.

Le déficit de l'État est donc devenu récurrent, malgré le processus de surveillance budgétaire européen imposé par le traité de Maastricht, en vue de la réalisation de l'Union économique et monétaire.

Un déficit à un taux aussi élevé s'explique en grande partie par un dérapage de la dépense publique ces dernières années. L'État français est déficitaire de plus de 76 milliards d'euros en 2018, soit une hausse de 12,3 % en un an. Comme le souligne la Cour des comptes, l'État dépense actuellement deux fois plus que ce qu'il possède car il est incapable de limiter la progression de ses dépenses de personnel.

En moyenne, au cours des quinze dernières années, les dépenses de l'État ont été supérieures d'environ 15 % à ses recettes.

En 2018, les dépenses publiques ont atteint 56 % du PIB, soit 1 318 milliards d'euros. Ces chiffres font de la France l'un des pires élèves de la zone euro.

Le renoncement de la maîtrise des dépenses publiques est un facteur aggravant de la dégradation des finances publiques de la France. Elle constitue pourtant le véritable enjeu de l'assainissement des comptes.

L'évolution du déficit s'est accompagnée d'une explosion sans précédent de la dette publique. Il est déjà annoncé, en 2019, une hausse du déficit effectif et une évolution préoccupante de la dette publique.

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2019, la dette publique de la France a grossi de 43,6 milliards d'euros par rapport au trimestre précédent pour atteindre 2 358,9 milliards d'euros (2 315,3 milliards au troisième trimestre 2018), soit une hausse de 1,9 %. L'endettement de la France représente maintenant 99,6 % du PIB.

Par conséquent, l'objectif de 60 % d'endettement public, pourtant considéré comme un maximum selon les volontés initiales des rédacteurs du traité de Maastricht, est aujourd'hui un horizon lointain.

À noter que le taux des obligations d'État françaises historiquement bas (- 0,054%) ne doit pas être compris comme un effet d'aubaine nous permettant de continuer à nous endetter, car les investissements doivent être financés sur la base de décisions structurelles et durables non sur une conjoncture incertaine.

Malgré ce constat alarmant, tous les efforts budgétaires du Gouvernement actuel sont abandonnés ou revus à la baisse : l'objectif du retour à l'équilibre des finances publiques en 2022 est abandonné (nouvel objectif d'un déficit public de - 1,2 % au lieu de l'objectif initial d'un excédent de + 0,3%) ; l'objectif de réduction du poids de la dépense publique est revu à la baisse (objectif de - 2,1 % au lieu du - 3,3 % initial) ; enfin, l'objectif de réduction de 5 points de la dette publique est abandonné (nouvel objectif 3 fois moins élevé de réduction de la dette de 1,4 points au mieux)...

Si la France souhaite rattraper son retard par rapport à ses partenaires européens et retrouver le chemin de la compétitivité, elle doit impérativement maîtriser son niveau de prélèvements obligatoires, réduire son déficit et s'astreindre à résorber progressivement sa dette.

L'allègement du poids de la dette permettra notamment à l'État de trouver les ressources financières propres à assurer de façon plus efficace ses missions régaliennes et de préserver l'équilibre de nos institutions. Nos engagements européens, dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance, nous encouragent également à atteindre une position budgétaire en équilibre.

Cette impérieuse nécessité passe obligatoirement par le vote en équilibre du budget de la Nation, une sagesse à laquelle se sont déjà ralliés certains pays de la zone euro.

En juin 2009, la coalition allemande a inscrit dans la Loi fondamentale une nouvelle règle selon laquelle l'État fédéral ne pourrait plus s'endetter, à compter de 2016, qu'à hauteur de 0,35 % du PIB chaque année. L'ampleur du déficit de notre pays est telle que la fixation d'un objectif daté et chiffré de réduction inscrit dans la Constitution mérite d'être sérieusement envisagée, ce serait un signal politique clair et volontaire.

Seule la Constitution, norme fondamentale gardienne des institutions de la République, est de nature à porter des règles plus contraignantes sur le solde budgétaire et le niveau des dépenses publiques.

Dans une note rédigée pour la Fondation de l'innovation politique, intitulée « Réduire la dette grâce à la Constitution », l'économiste Jacques Delpla a d'ailleurs préconisé une règle budgétaire d'équilibre à compter de 2018.

Cette échéance étant largement dépassée, et en raison des nombreux efforts devant être accomplis pour ce faire, l'horizon 2025 paraît être une échéance raisonnable et salutaire.

Tel est le sens de la proposition de loi constitutionnelle que nous portons à votre connaissance.

## PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE

### Article unique

- ① Le dix-huitième alinéa de l'article 34 de la Constitution est complété par une phrase ainsi rédigée :
- ② « Dans les conditions prévues par la même loi organique, à compter de 2025, les projets de loi de finances ne peuvent être ni présentés, ni adoptés en déficit. »

# Les Rendez-Vous Parlementaires du Contribuable

---

- N°1 : Fiscalité et dépense publique (octobre 2002)
- N°2 : Le contrôle parlementaire de la dépense publique (mars 2003)
- N°3 : Grèves dans les services publics et service garanti (mai 2003)
- N°4 : Le financement public de l'audiovisuel (juillet 2003)
- N°5 : Les droits de succession : un impôt pour l'éternité ? (octobre 2003)
- N°6 : Le contrôle de la dépense locale (mars 2004)
- N°7 : Une loi pour le service garanti (juin 2004)
- N°8 : Pour une réforme du statut de la fonction publique (décembre 2004)
- N°9 : La publication du rapport annuel de la Cour des comptes, et après ? (avril 2005)
- N°10 : Faut-il réformer ou supprimer l'ISF ? (juin 2005)
- N°11 : Le surcoût de l'intercommunalité (octobre 2005)
- N°12 : Les aides à l'emploi, la mauvaise réponse au chômage ? (décembre 2005)
- N°13 : Stop à la hausse de la fiscalité locale (mars 2006)
- N°14 : La compétitivité fiscale de la France (mai 2006)
- N°15 : L'immobilier de l'Etat : le rapport Tron un an après (octobre 2006)
- N°16 : Le retour à l'équilibre budgétaire, une ardente obligation (décembre 2006)
- N°17 : Le contrôle parlementaire de la dépense publique (février 2007)
- N°18 : Les coûts exorbitants du système de santé français (octobre 2007)
- N°19 : Les dérives de la dépense locale (décembre 2007)
- N°20 : La moralisation de la vie politique (janvier 2008)
- N°21 : Croissance : le rapport Attali, et après ? (avril 2008)
- N°22 : L'Europe et le contribuable : avantages et inconvénients (octobre 2008)
- N°23 : Retraite : la capitalisation est, et restera, le bon choix (décembre 2008)
- N°24 : Le train de vie des collectivités locales (janvier 2009)
- N°25 : Complexité administrative et instabilité juridique : le coût pour la France (avril 2009)
- N°26 : Finances publiques et sortie de crise (juin 2009)
- N°27 : Fiscalité : l'alibi de l'écologie ? (octobre 2009)
- N°28 : Y a-t-il une bonne et une mauvaise dette ? (décembre 2009)
- N°29 : Hôpitaux : la convergence tarifaire public / privé (avril 2010)
- N°30 : Le coût de la politique migratoire de la France (juin 2010)
- N°31 : Les fonctionnaires sont-ils des privilégiés ? (octobre 2010)
- N°32 : Baisser la dépense publique par la démocratie directe (décembre 2010)
- N°33 : Parlementaire ou fonctionnaire : il faut choisir ! (février 2011)
- N°34 : Fiscalité du Patrimoine (avril 2011)

- 
- N°35** : Ce que nous coûte l'immigration irrégulière (juin 2011)
- N°36** : Les fraudes sociales ne doivent pas être une fatalité (octobre 2011)
- N°37** : Dette de l'Etat : on peut et on doit s'en sortir ! (décembre 2011)
- N°38** : Trouver 70 milliards d'économie en urgence ! (février 2012)
- N°39** : Fiscalité écologique ou fiscalité tout court (décembre 2013)
- N°40** : L'intercommunalité : moins de dépenses ou plus de fonctionnaires ? (avril 2014)
- N°41** : Pas de réforme de la fonction publique sans suppression de statut (juin 2014)
- N°42** : Public / privé : une inégalité inacceptable (novembre 2014)
- N°43** : Corruption, fraude : l'exemplarité contre le soupçon (avril 2015)
- N°44** : La défense sacrifiée à l'Etat providence (juin 2015)
- N°45** : Matraquage fiscal : les classes moyennes sacrifiées (novembre 2015)
- N°46** : Argent public : La transparence pour renouer la confiance avec les citoyens contribuables (2016)
- N°47** : Avantages et inconvénients du prélèvement de l'impôt sur le revenu à la source (Juin 2016)
- N°48** : Budget 2018 : 50 milliards d'économies sur le budget c'est possible ! (novembre 2017)
- N°49** : Avantages et inconvénients du prélèvement de l'impôt sur le revenu à la source (juin 2016)
- N°50** : Pour une réforme des droits de succession (avril 2018)
- N°51** : Le consentement à l'impôt (juin 2018)
- N°52** : Réduire les dépenses publiques : un impératif absolu ! (novembre 2018)
- N°53** : Grand Débat : trop de dépenses publiques, c'est trop d'impôts (mars 2019)
- N°54** : La lutte contre la fraude sociale (juillet 2019)
- N°55** : Eoliennes : un business écologique contestable payé par les contribuables (novembre 2019)
- N°56** : Chantiers publics : en finir avec les dépassements budgétaires (janvier 2020)
- N°57** : Effet de serre et effets pervers pour les contribuables : débat sur la justification de la lutte contre le réchauffement (septembre 2020)
- N°58** : Politique de la ville : des milliards d'argent public, pour quels résultats ? (mai 2021)
- N°59** : Lutte contre la fraude sociale : un enjeu majeur en termes de réduction des dépenses publiques (juin 2021)

*Trop de dépenses publiques, c'est trop d'impôts !*

Le jour  
Contribu

Nouvelle formule

# Tous contribuables

**FABIUS, JUPPÉ  
RENDEZ L'ARGENT !**



© Conseil constitutionnel

**Indemnités illégales  
au Conseil constitutionnel**

3 CASTEX CÔTE D'AZUR /// 6 SCANDALE /// 9 JEAN-MARC DANIEL  
10 À L'ASSEMBLÉE /// 12 CONTRIBUABLES ASSOCIÉS À LA TÉLÉ  
14 C'EST VOUS QUI LE DITES ! /// 16 LES GASPILLAGES

n°21

Décembre 2021 - Février 2022 /// 5 €

**CONTRIBUABLES  
ASSOCIÉS**

TROP DE DÉPENSES PUBLIQUES C'EST TROP D'IMPÔTS

13 rue du Quatre-Septembre - 75002 Paris  
Tél : 01 42 21 16 24 - [www.touscontribuables.org](http://www.touscontribuables.org)



YouTube